



Les membres d'Événements Attractions Québec (ÉAQ) ont désormais accès au Service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) à un tarif très avantageux.

Vous avez besoin d'un conseil? D'une analyse juridique? De représentation devant les tribunaux administratifs ou civils? L'équipe du RLSQ, composée de cinq avocats, se spécialise en droit associatif des OBNL.

Pour en savoir plus sur les services et les conseillers, [visitez leur site Web](#).

Pour les membres Festivals qui bénéficient de l'assurance administrateurs et dirigeants, nous vous rappelons que vous avez accès à un **15 minutes gratuit de conseils juridiques**, valable **une fois par organisation**. Vous devez cependant le spécifier au début de votre discussion avec votre conseiller. Notez que ces 15 minutes doivent être en lien avec des situations pouvant faire l'objet de la **couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants**.

Tarifs et modalités (à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 mars 2023)

À titre de membre d'ÉAQ, vous bénéficiez des tarifs suivants :

- Frais d'ouverture de dossier : 5 \$
- Taux : 130 \$/heure

Veillez noter que des frais administratifs de 35 \$ par facture seront ajoutés.

Veillez également noter que des intérêts seront facturés pour les paiements effectués après un délai de 30 jours.

Comment utiliser le service?

Si vous désirez utiliser ce service, veuillez communiquer avec notre service aux membres par courriel à l'adresse membership@eaq.quebec. Notre équipe s'occupera de transmettre votre demande. Vous serez par la suite mis directement en contact avec l'avocat qui collaborera sur votre dossier.

Pour information : 514 252-3037 ou 1 800 361-7688, poste 3596